

Marie-Laure Grignet
29/07/2020

JARDINIÈRE

En bref...

La jardinière crée et entretient les parcs, jardins, espaces verts... Elle prépare les sols, plante des fleurs ou des arbustes. Elle taille les haies, arrose les végétaux, réalise les traitements phytosanitaires (prévention des maladies, lutte contre les parasites...). Elle tond les pelouses, ramasse les feuilles... Elle peut faire de la maçonnerie pour mettre en place des dalles au sol, réaliser des terrassements, installer un système d'arrosage... Dehors par tous les temps, la jardinière doit avoir une bonne condition physique. Elle met sa connaissance des plantes et son goût pour le monde végétal au service de l'embellissement du cadre de vie quotidien.

Dans le détail...

Entretenir et embellir les espaces verts

La jardinière, aussi appelée "ouvrière paysagiste", participe à la création et à l'entretien des parcs, jardins, squares, massifs, terrains de sport... Elle met sa connaissance des végétaux, sa maîtrise des techniques d'entretien des espaces verts, son sens esthétique au service de l'embellissement du cadre de vie quotidien d'usagers ou de particuliers.

Employée par une entreprise du secteur du paysage, une commune, une administration... elle travaille généralement en équipe, sous l'autorité d'un conducteur de travaux paysagers ou d'un responsable des espaces verts.

Une activité rythmée par les saisons

Les activités et les horaires de cette professionnelle varient en fonction de la saison et des conditions climatiques (pluie, soleil...). L'été, elle commence ses journées tôt, lorsqu'il fait moins chaud ; elle peut arroser sans risquer de griller les feuilles des végétaux sous le soleil ; elle surveille parfois le fonctionnement d'un système d'arrosage automatique. Elle désherbe les massifs, tond les pelouses, réalise certaines créations (pelouses, aménagement de jardins...).

En automne et en hiver, elle effectue certaines plantations : arbres, arbustes, pelouses, mais aussi fleurs pour les massifs (pensées, bulbes de jacinthes...). Celles-ci résisteront au froid et fleuriront au début du printemps. Elle ramasse les feuilles pour que les parcs et jardins soient propres, peut élaguer arbres et arbustes, même si le plus souvent l'élagage est confié à un professionnel qualifié : l'élagueur.

Le printemps constitue une période de travail particulièrement intense pour la jardinière. Elle prépare les sols : elle bêche, désherbe, enrichit le sol avec du fumier, du compost ou de l'engrais... Elle peut ensuite planter les végétaux : plantes vivaces, fleurs (œillets d'inde, bégonias, pétunias...) et arbustes fournis par un horticulteur ou un pépiniériste. Si nécessaire, elle leur fixe un tuteur ou aménage une cuvette d'arrosage à leur pied... Elle aménage les massifs en fonction des indications que lui donne son supérieur hiérarchique. Elle doit également tailler les haies, apporter les différents traitements qui favoriseront la croissance ou éviteront la prolifération des parasites...

Lors de la création d'espaces verts, la jardinière peut faire de la maçonnerie pour mettre en place des dalles au sol, construire un petit muret, aménager un escalier... Elle peut réaliser des terrassements pour un bassin, installer un système d'arrosage automatique...

Bonne connaissance des végétaux et de leur environnement, maîtrise technique

La jardinière fait appel à ses connaissances théoriques comme à celles issues de son expérience. Elle connaît les caractéristiques des végétaux qu'elle plante : exigences quant à la nature du sol (pauvre ou riche, calcaire ou argileux, terre de bruyère...), de l'ensoleillement, des besoins en eau, de l'époque de floraison, du rythme de croissance, de l'espace nécessaire et de la hauteur maximale...

Pour mener à bien ses activités quotidiennes, la jardinière utilise toute une gamme d'outils : bêche et râteau pour travailler le sol, pelle et pioche pour creuser, plantoir et cordeau pour effectuer des plantations, sécateur pour tailler des branches... Elle se sert également d'appareils mécanisés qui permettent d'intervenir plus rapidement sur de grandes surfaces et qui diminuent la pénibilité : tondeuse, taille-haies, coupe-bordures, souffleuse pour ramasser les feuilles, débroussailleuse... Elle contrôle régulièrement le bon état de ces matériels et sait les entretenir (nettoyage, graissage...), mobilisant alors quelques connaissances en mécanique.

Un métier d'extérieur qui demande une bonne condition physique

Été comme hiver, la jardinière travaille en extérieur par tous les temps et dans des positions parfois inconfortables (à genoux, accroupi, en torsion, bras en l'air...) ; elle doit donc avoir une bonne résistance physique. Elle sait s'adapter aux aléas du métier : lorsque les conditions météorologiques sont défavorables, les activités prévues peuvent être reportées au lendemain, car il est en effet impossible de tondre une pelouse ou de réaliser un traitement phytosanitaire sous la pluie !

Travailler en toute sécurité, avec le sens du détail et beaucoup de débrouillardise

Cette professionnelle respecte scrupuleusement les consignes d'utilisation des matériels (outils tranchants...) et des produits, certains étant potentiellement dangereux. Pour se protéger, elle porte des équipements adaptés : combinaison, gants, chaussures de sécurité... et parfois lunettes de protection et casque antibruit (quand elle taille des végétaux, par exemple).

Confrontée à des chantiers sans cesse différents, elle fait preuve de débrouillardise et possède le goût, l'œil et le sens du détail indispensables pour réaliser des massifs et aménagements harmonieux. Pour certains sites naturels, elle doit respecter des qualités écologiques et paysagères particulières. Ses interventions sont donc minimales et son travail se rapproche de celui d'une agente d'entretien des espaces naturels.

Avec de l'expérience ou une formation complémentaire, une jardinière peut évoluer vers la fonction de conductrice de travaux paysagers ; elle peut encore se spécialiser dans d'autres activités en devenant jardinière de golf, élagueuse... Enfin, certains décident de travailler à leur compte, pour une clientèle de particuliers notamment.

Quelle formation ?

Niveau de formation

Il faut avoir au minimum un niveau Collège

Une partie des offres d'emploi ne mentionnent pas d'exigence de qualification. Cependant, différents diplômes facilitent l'accès à l'emploi et permettent d'évoluer plus rapidement : un CAPA est particulièrement dédié à l'activité. Il peut être complété par un Brevet Professionnel Agricole (BPA), un Bac pro, un certificat de spécialisation.

Dans la fonction publique territoriale, le jardinier d'espaces verts est un fonctionnaire de catégorie C, recruté :

- comme "adjoint technique territorial" ; le recrutement est direct (CV et lettre de motivation) sans concours, ni conditions d'âge et de diplôme
- ou comme "adjoint technique territorial principal de deuxième classe", par la voie du concours spécialité "espaces naturels, espaces verts", ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau CAP.

Pour utiliser des produits phytosanitaires, le jardinier doit obtenir le certificat "Certiphyto" (formation de 14 heures).

Le permis de conduire B (Véhicules Légers) est souvent indispensable pour se rendre sur les chantiers ; le permis C1 (véhicules compris entre 3.5 et 7.5 tonnes) peut être apprécié des employeurs. Selon les engins utilisés, un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) peuvent être nécessaires dans l'exercice du métier. Cette formation est alors prise en charge par l'employeur.

Diplôme(s) le(s) plus adapté(s) :

- CAP Agricole "jardinier paysagiste"
- BPA (Brevet Professionnel Agricole) "travaux des aménagements paysagers", spécialité "travaux de création et d'entretien"
- Bac professionnel "aménagement paysagers"
- CS (Certificat de Spécialisation de niveau Bac) "arrosage intégré"
- CS (Certificat de Spécialisation de niveau Bac) "maintenance de terrains de sport et de loisirs"

Diplôme(s) envisageable(s) :

BEPA (Certification intermédiaire) "travaux d'entretien de l'environnement"
 BEPA (Certification intermédiaire) "travaux paysagers"

Formation(s) qualifiante(s) AFPA

Ouvrier du paysage

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

RNCP : A1203, Aménagement et entretien des espaces verts

S'informer sur la VAE
<http://www.vae.gouv.fr>

Sites formations

Les Compagnons du Devoir et du Tour de France
<https://www.compagnons-du-devoir.com>
 Informations sur l'association des Compagnons du Devoir, les métiers auxquels elle prépare et ses formations... Photos et vidéos métiers ; offres d'emploi réservées aux jeunes dans le cadre de leur Tour de France...

Combien gagne-t-on ?

En général, on débute sa carrière entre le SMIC et 1800 euros brut par mois, et on peut espérer gagner entre 2100 et 3000 euros brut en fin de carrière.
 Le salaire varie en fonction du type d'employeur (entreprise, collectivité) et du statut d'exercice de la profession (salarié de droit privé, fonctionnaire). Dans la fonction publique, la rémunération augmente au fur et à mesure que l'agent gravit les échelons à l'intérieur de son grade.

Quelles perspectives d'emploi ?

Tendance nationale favorable

Le secteur du paysage compte plus de 29.000 entreprises, majoritairement de petite taille : près de 95% d'entre elles ont moins de 10 salariés. Il recrute régulièrement pour assurer la création et l'entretien d'espaces verts. L'essentiel de l'activité se concentre dans la région Sud, en Rhône-Alpes, Ile-de-France et Aquitaine. Les entreprises, l'Etat et les collectivités territoriales représentent près de 60% de la clientèle du secteur, les particuliers un peu plus de 40%.

La création et l'aménagement de jardins et d'espaces verts représentent les principales activités de ces entreprises, suivies des travaux d'entretien. Des postes "d'agent en espaces verts" existent également dans les entreprises du secteur de la propreté et des services associés.

Ce métier peut aussi s'exercer :

- dans la fonction publique territoriale (communes essentiellement), ce qui représente environ 48.000 personnes
- dans la fonction publique d'Etat
- et dans la fonction publique hospitalière (entretien des espaces verts des établissements hospitaliers).

Enfin, dans le secteur des services à la personne (interventions au domicile des particuliers), le professionnel peut exercer :

- pour le compte d'une entreprise ou d'une association qui se consacre à une ou plusieurs des activités relevant des services à la personne
- en étant à son compte.

Il y a en permanence un grand nombre d'offres d'emploi proposées pour ce métier.

Statuts professionnels

Salarié du secteur privé

Fonctionnaire

Artisan
Micro-entrepreneur
Chef d'entreprise

Offres d'emploi

Pôle emploi :

- A1203 : Aménagement et entretien des espaces verts : <http://offre.pole-emploi.fr/resultat?rome=A1203>

Site(s) utile(s) :

Agri-intérim : <https://www.agri-interim.com>

Emploi-paysagiste.fr : <https://www.emploi-paysagiste.fr>

L'agriculture recrute : <https://www.lagriculture-recrute.org>

Familles d'intérêts

Activité physique - Sport

Sous-famille : *Dépense physique*

Art

Sous-famille : *Sensibilité artistique*

Nature

Sous-famille : *Agriculture - Forêt*

Domaine professionnel

Agriculture, Pêche, Espaces verts

Sous-domaine : *Espaces verts*

Conditions de travail

DÉPENSE PHYSIQUE

Dépense importante et ponctuelle

HORAIRES ET DÉPLACEMENTS

Horaires décalés

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Intérieur - Plein air

Plein air

Milieu de travail

Bruits ou vibrations

Chaleur

Froid

Humidité ou eau

Poussières

Risques d'accidents

CAPACITÉS PHYSIQUES

Soulever, transporter

Pousser, tirer

Grimper, garder l'équilibre

Se pencher, s'agenouiller, s'accroupir

Rester debout plusieurs heures

Utiliser les bras, les mains, les doigts

Voir

Marcher

Différencier les couleurs

Autres appellations du métier

agente d'entretien des espaces verts
agente d'entretien des parcs et jardins
agente en espaces verts
agente paysagiste

ouvrière d'entretien des espaces verts
ouvrière du paysage
ouvrière paysagiste
technicienne paysagiste

Documentation

ONISEP

- Zoom métiers : Les métiers de la propreté et des services associés - Kiosque : Industries, Aéronautique, Maintenance ,Energie, Automatismes...

- Zoom sur les métiers : Les métiers du paysage - Kiosque : Bâtiment, Travaux publics, Architecture, Urbanisme...

ROME

- A1203 : Aménagement et entretien des espaces verts : <http://recrutement.pole-emploi.fr/fichesrome/ficherome?codeRome=A1203&domaine=Candidat>

CIDJ

- Actuel CIDJ 2.11 : Les métiers de l'agriculture : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.11>

- Actuel CIDJ 2.144 : Les métiers du paysage et de l'horticulture : <http://fiches.actuel-cidj.info/webactuel/fic/display?noFiche=2.144>

- Carte métier : jardinier d'espaces verts : <http://www.cidj.com>

BPI France création

Services à la personne

Répertoire des métiers territoriaux du CNFPT

E1D-19 Jardinier ou jardinière : <http://www.cnfpt.fr/evoluer/lemploi-fpt/le-repertoire-des-metiers/metier/details/E1D-19>

E3D-17 Agent de services polyvalent en milieu rural : <http://www.cnfpt.fr/evoluer/lemploi-fpt/le-repertoire-des-metiers/metier/details/E3D-17>

E3D-18 Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural :

<http://www.cnfpt.fr/evoluer/lemploi-fpt/le-repertoire-des-metiers/metier/details/E3D-18>

Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat (RIME)

fp2log12 Chargée / chargé de l'entretien des voiries et espaces verts : <http://www.fondation-jae.org/rime/fp2log12.pdf>

Répertoire de la fonction publique hospitalière (FPH)

20X20 Agent(e) d'entretien des espaces verts : <http://www.fondation-jae.org/fph/20X20.pdf>

*Sites utiles***ANEFA Association Nationale Emploi Formation en Agriculture**

<http://www.anefa.org>

Informations sur le secteur agricole, fiches-métiers, informations sur la formation initiale et continue, bourse d'offres et de demandes d'emploi.

APECITA Association Professionnelle des Cadres et Techniciens de l'Agriculture

<https://www.apecita.com>

Liste des délégations régionales, information sur les métiers et les formations pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'environnement... Offres d'emploi.

Chlorofil.fr

<https://chlorofil.fr>

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole. Organisation de l'enseignement, référentiels des formations, textes réglementaires, rapports et statistiques...

Les métiers de la propreté et des services associés

<http://www.itineraire-proprete.com>

Information sur le secteur, les métiers, les formations...

Les métiers du paysage

<https://www.lesmetiersdupaysage.fr>

Fiches-métiers et témoignages de professionnels, informations sur les lieux de formation...

UNEP Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage

<http://www.entreprisesdupaysage.org>

Liste des entreprises du secteur, dépôt de demandes d'emploi...

Vidéos

AFPA

je suis paysagiste

<http://mediatheque.webtv.afpa.fr/urls/open/4227>

Beau travail (Medef)

ouvrier paysagiste

<http://www.beautravail.org/index.php/les-metiers/160-ouvrier-paysagiste>

Uniformalion

agent d'entretien d'espaces verts

<https://youtu.be/1s70sl3VcEE>

jardinier

<https://youtu.be/kNe0PM-4Xx8>

© Parcouréo, Fondation JAE - Tous droits réservés